



Groupe de travail ad hoc 20-21

Aménagement du territoire en transition

ORIENTATIONS

Ont participé à l'écriture de ce texte :

Anita Frei (dir.), Marine Aymon et Nicolas de Felice (coord.),

Ruth Bänziger, Céline Bartolomucci, Marcellin Barthassat, Ekaterina Dimitrova, Renaud Dupuis, Michèle Künzler, Yves Meylan, Jérôme Savary.

Ont participé à la réflexion de ce texte :

Anna Barseghian, Pierre Eckert, Delphine Klopfenstein Brogini, David Martin, Philippe de Rougemont, Louise Trottet.

Texte voté à l'unanimité par le Comité des Vert-e-s genevois-es le 22 juin 2021.

Table des matières

Table des matières	3
I / UN IMPÉRATIF : PENSER L'AMENAGEMENT SELON L'URGENCE CLIMATIQUE	4
Oser l'alternative écologique pour atteindre la neutralité carbone	4
Pas d'alternative écologique sans transition économique	6
Valeurs et principes verts pour l'aménagement	6
II / ORIENTATIONS	8
AMENAGEMENT ET PLANIFICATIONS	8
Construire une ville durable et désirable	8
Valoriser l'existant avant d'utiliser des ressources nouvelles	10
Engager une planification climatique, spatiale, sociale et durable à l'échelle du Grand Genève	11
Réduire très significativement les besoins en énergie et augmenter la production locale d'énergie renouvelable	13
Réduire très significativement la part d'énergie grise dans la construction, promouvoir l'écoconstruction et la mise en œuvre de matériaux sains et durables	14
Promouvoir l'exemplarité de l'État et des communes.....	15
SOCIETE ET TERRITOIRE	16
Réduire l'inégalité territoriale, qui est une inégalité sociale	16
Élargir la participation citoyenne et impliquer la population dans la démarche de « neutralité carbone », de mixité et de vivre-ensemble.....	17
ENVIRONNEMENT.....	18
Garantir l'intégrité de la zone agricole et soutenir la production agricole locale	18
Préserver les espaces naturels et booster la biodiversité.....	19
Redonner sa place à la nature en ville	20
MOBILITE.....	21
Réduire très significativement les déplacements carbonés.....	21
Redimensionner l'aéroport de Genève	22
TRANSITION ECONOMIQUE	23
S'orienter vers une économie de la transition écologique et sociale	23
Questionner le besoin de consommer et offrir des alternatives	25

I / UN IMPÉRATIF : PENSER L'AMÉNAGEMENT SELON L'URGENCE CLIMATIQUE

La lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation de notre environnement naturel implique un changement de paradigme. En matière d'aménagement du territoire, cela signifie mener une politique qui tient compte du fait que nous n'avons qu'une seule planète.

Les Vert.e.s doivent placer leurs réflexions de manière volontaire et décidée dans le contexte de l'urgence climatique et promouvoir vigoureusement les mesures à prendre pour réduire nos émissions de CO₂ de 60% d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2040, selon les Plans climat des Vert-e-s genevois-es et suisses¹.

L'aménagement du territoire du canton de Genève et de l'agglomération transfrontalière doit se donner les moyens d'une véritable transition écologique, économique et sociale. Pour cela, il nous faut revenir aux fondamentaux et orienter la politique de l'aménagement selon des valeurs et principes clairement énoncés.

Les collectivités publiques ont un rôle moteur pour affirmer la nécessité d'une rupture, réorienter l'action publique et pour engager le territoire cantonal – et plus largement le Grand Genève – dans la transition écologique et sociale. Les succès électoraux des Vert.e.s placent le parti dans une position unique de responsabilité et de capacité à opérer ce changement de cap.

Oser l'alternative écologique pour atteindre la neutralité carbone

La crise sanitaire due au Covid-19 a montré que notre société était capable de prendre les mesures les plus radicales et à y mettre les moyens financiers. Elle aura aussi permis de découvrir ou redécouvrir la nature, notre environnement proche, le calme des rues ou le silence. Elle nous aura également fait interroger nos besoins essentiels, faits de rencontres, de relations sociales et d'entraide. Pourtant, la crise sanitaire a dans le même temps vu la mise en place de mesures inquiétantes si elles devaient s'installer durablement, notamment la dépendance aux technologies numériques, la précarité soudaine de travailleur.euse.s ou l'isolement d'une partie de la population, exposée de fait à une grande fragilité psychique.

Dans ce contexte, la crise climatique – et ses effets socio-économiques certains – reste un enjeu existentiel à l'échelle planétaire, aux conséquences désormais bien identifiées, qui exige un changement de cap décisif. Mais contrairement à la crise sanitaire, pas de

¹ Voir : *Pour une Suisse proclimatique*, Plan Climat des Vert-e-s suisses, 2020. Et : *Urgence climatique : diminuer de 60% les émissions de CO₂ à Genève d'ici 2030*, rapport de Noé 21 pour les Vert.e.s genevois.e.s, 2020.

confinement, pas d'arrêt de l'économie, pas de distanciation physique : bien au contraire. Les transitions écologiques, économiques et sociales ouvrent des perspectives d'avenir et dessinent un projet de société enthousiasmant. Cette crise sanitaire aura donc révélé le besoin pressant de changer de cap : voilà la perspective que les Vert.e.s genevois.e.s doivent construire et défendre. Les différentes grèves du climat, portées par toutes les générations, ont d'ailleurs montré que tous les regards étaient portés vers l'avenir, avec détermination et ferveur. Ainsi, si pour l'heure le bilan est grave, les solutions et les actions à mener demain sont concrètes, prospectives et innovantes. C'est bien dans cette optique qu'ont été élaborés les Plans climat, des Vert.e.s suisses ou du Canton de Genève, notamment.

Dans les faits, atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040 signifie réduire le budget annuel d'émissions de gaz à effet de serre à environ une tonne de CO₂ par personne. En 2012, selon le *Bilan Carbone territorial* du canton de Genève, l'empreinte carbone de chaque habitant.e de Genève était estimée à 12 tonnes de CO₂. La confrontation des deux chiffres montre le chemin à parcourir sur un laps de temps très court.²

L'aménagement du territoire ruraux et urbains est à la croisée des quatre domaines principaux d'émissions usuellement intégrés dans un bilan carbone :

- territoire, bâti et énergie
- mobilité
- agriculture et alimentation
- économie et consommation

L'enjeu pour les Vert.e.s consiste donc à articuler les dimensions écologiques et sociales et à ne pas oublier la population, dans sa condition et son cadre de vie. À cet égard aussi, la crise sanitaire est riche d'enseignement : par exemple le choix qui a été fait d'interdire les visites des familles dans les EMS, en donnant la priorité à la santé des personnes âgées, au détriment des relations humaines.

Le phénomène de concentration urbaine comporte aussi son important lot d'inégalités sociales et spatiales selon les situations climatiques, économiques, nutritives, d'habitabilité, des modes de déplacements et de travail. Ceci d'un pays, d'une région ou d'un quartier à l'autre. Des problématiques auxquelles sont confrontées des politiques publiques³.

² Voir : rapport *Neutralité carbone à Genève en 2050. Synthèse des scénarios exploratoires*, du Centre interdisciplinaire de durabilité CID de l'UNIL, 2020.

³ Voir : *Inégalité urbaines, du projet utopique au développement durable*, sous la direction de P. Mantziaras, I. Milbert et P. Vigano, éditions MetisPresses, Genève, 2017.

Pas d'alternative écologique sans transition économique

Ces dimensions écologiques, sociales et spatiales sont indissociables de la transition économique. À l'échelle des communes et des quartiers, il s'agirait ainsi de développer et mettre en place un modèle économique proche de l'Humain. Un modèle qui encourage les comportements respectueux des équilibres sociaux et solidaires⁴; mais également respectueux de la nature et de l'environnement, qui appelle à produire et consommer différemment en sortant du modèle linéaire fondé sur le triptyque « produire – consommer – jeter ». Un modèle qui appelle donc à entreprendre autrement, pour générer des emplois durables, renforcer la cohésion sociale et fournir des solutions aux besoins socio-économiques des territoires⁵.

Beaucoup de pistes sont possibles pour entreprendre ou agir autrement, en considérant le rôle central des PME pour la résilience de l'économie locale par exemple. Celles-ci peuvent assurer des emplois non-délocalisables et être dirigées par des personnes engagées dans la collectivité et soucieuses des enjeux locaux. Il est donc essentiel de soutenir financièrement les circuits-courts à l'échelle des territoires : les artisan.es locaux.ales, les marchés à la ferme, le partage de l'usage des objets, les services locaux, des prêts et crédits pour le développement des PME, des mesures fiscales adaptées, du soutien aux entreprises orientées vers la transition écologique, etc.

Mais toute transition appelle un fort accompagnement. En renonçant à attirer des entreprises à fort impact environnemental, il faut à la fois promouvoir une stratégie économique solide mais également mettre en place des programmes de formations (ou reconversions) professionnelles dans les métiers liés à la neutralité carbone, accompagner les anciennes et nouvelles entreprises vers la transition ou développer, par exemple, des filières locales de matériaux faiblement carbonés⁶. Finalement, en plus d'accompagner une transition économique, il faut veiller à accompagner le changement sociétal. Toutes les catégories de la population ne subissent pas les bouleversements climatiques de la même façon. Il faut donc veiller à ne pas renforcer les disparités territoriales et accompagner la population, sur son territoire, notamment par un renouveau des politiques publiques et des programmations dans les quartiers urbains (mixité et proximité).

Valeurs et principes verts pour l'aménagement

En prenant compte des dimensions écologiques, sociales et économiques :

- La sobriété dans la définition des besoins et l'utilisation des ressources ;

⁴ « Manifeste d'Après », p.3 : https://www.apres-ge.ch/system/files/documents/page/manifeste_v4.pdf

⁵ Voir : tribune « Quand l'économie circulaire est sociale et solidaire » : <https://www.avise.org/actualites/quand-leconomie-circulaire-est-sociale-et-solidaire>

⁶ NC2050 : cf. pp. 21, 27 (« tendance ») / 41-42 (« ambitieux ») / 54, 65-66, 76 (« rayonnement ») / 79, 84 (« résilience »)

- la réponse aux besoins fondamentaux de chacun-e, soit le droit à un logement digne, à une alimentation saine, à l'accès aux infrastructures de soins et de formation, à la mobilité douce, à des espaces publics de qualité, etc. ;
- la qualité des espaces publics et le développement d'un urbanisme végétal aux différentes échelles de la ville (rue, square, parc, aire renaturée, reconquête de l'espace piéton, etc) ;
- la qualité de vie et la santé via une ambiance sonore acceptable en terme de décibels.
- la restitution d'identité de quartier par une politique de protection du patrimoine et d'une diversité typologique et morphologique du tissu bâti ;
- l'application d'un indice de verdure pour inciter le redéploiement de pleine terre en milieu bâti permettant un développement végétalisé ;
- une mutualisation des places de parking pour désencombrer le plus possible le domaine public du stationnement ;
- la libre circulation des personnes et le principe d'un travail – un permis, dans une optique de légalisation et de protection des droits fondamentaux ;
- la mutualisation des services et des espaces ;
- la proximité, dans une logique de « ville des courtes distances » ;
- la préservation / reconstitution de la biodiversité, comme objectif de base de tout projet ;
- la participation citoyenne, car l'aménagement de notre cadre de vie est une tâche trop importante pour la confier aux seul.e.s professionnel.le.s.

II / ORIENTATIONS

AMENAGEMENT ET PLANIFICATIONS

Construire une ville durable et désirable

L'objectif de réduction drastique des émissions de carbone en matière d'organisation du territoire doit aboutir à revoir l'étalement urbain et l'usage intensif de la voiture. Une ville durable est une ville dense, qui ne gaspille pas cette ressource précieuse qu'est le sol, mais qui offre une haute qualité de vie.

La formule de la haute qualité de vie urbaine est l'aménagement de la "ville du quart d'heure" qui doit combiner six fonctions urbaines : habiter dans des conditions dignes, travailler au plus près de chez soi, s'approvisionner de manière saine par le local, s'éduquer, se soigner et profiter d'espaces de détente et de loisirs.

Une certaine densité est nécessaire à la durabilité de la ville. Comment rendre cette idée enviable? Par l'exigence de qualité urbaine qui offre des espaces publics généreux et des morphologies à taille humaine. C'est en cela que la densité se distingue de la promiscuité ou de la concentration, notion que l'on peut définir comme étant une "densité sans qualité". Il existe des solutions, simples mais indispensables, pour établir les conditions d'une "proximité heureuse"⁷.

Actions et mesures

La ville dense, durable et désirable répond à un certain nombre de critères :

- Rechercher un « urbanisme végétal » au niveau des espaces bâtis et non bâtis.
- Offrir des espaces végétalisés de qualité et en abondance, dont 30% de canopée.
- Offrir un maillage d'espaces publics, dont la majorité végétalisée, sur 50% au moins du total du périmètre constructible.
- Garantir des zones de verdure accessibles à la population, à proximité des habitations (moins de 300m), avec des espaces paysagers et des points d'eau.
- Développer des continuités écologiques entre les quartiers.
- Limiter au maximum les emprises d'infrastructures en sous-sol, afin de préserver un sol profond et fertile.
- Réaliser une rétention des eaux de pluie en partie à ciel ouvert (noues paysagères).
- Planifier partout où cela est possible les nouveaux quartiers et ensembles en tenant compte de l'écosystème de l'eau.

⁷ Voir : Carlos Moreno, 2020, *Droit de Cité*, Editions de l'Observatoire.

- Proposer une morphologie du bâti permettant une ventilation naturelle optimum (adaptation au réchauffement climatique).
- Planifier des constructions cohérentes aux quartiers adjacents pour éviter les ruptures et favoriser la continuité du bâti.
- Soigner l'intégration paysagère, notamment en ce qui concerne le contrôle des vues en présence de hauts gabarits.
- Préserver partout où cela est possible le patrimoine construit et le patrimoine naturel.
- Promouvoir la mixité sociale dans les logements par différents types d'habitat (locatif, en propriété, loyers libres et subventionnés).
- Aménager la mixité des fonctions urbaines (habitat, artisanat notamment en rez, lieux culturels, de loisirs et de rencontre, services publics).
- Eviter le développement de périmètres dévolus entièrement au secteur tertiaire.
- Soutenir les projets de transformation de bureaux en logements ou en surfaces d'activités artisanales à usage partagé.
- Offrir des façades équipées systématiquement de balcons, rompre avec la monotonie grâce à la diversité architecturale, promouvoir les matériaux renouvelables, en particulier le bois, et une apparence agréable notamment par les coloris retenus.

Références :

Sofies et Econometrics, *Étude-test portant sur l'analyse de l'impact environnemental des modes d'habitat à Genève avec études de cas*, mandat de l'Etat de Genève, Département du territoire, 2020.

Carlos Moreno, *Droit de Cité*, Editions de l'Observatoire, 2020.

Dessiner la transition, dispositifs pour une métropole écologique, sous la direction de R. de Letstrange, B. Declève, H. Gallezot et P. Mantziaras, 2020.

Valoriser l'existant avant d'utiliser des ressources nouvelles

Dans la logique des "5 R" – refuser, réduire, réutiliser, réparer, recycler – et en accord avec le principe de sobriété, il s'agit de mettre en place une réflexion dynamique qui regarde si les besoins identifiés ne peuvent pas être satisfaits autrement que par du neuf, donc la consommation de ressources supplémentaires. Un axe consiste à intensifier les usages possibles d'un même espace, notamment au niveau des équipements publics. La décision de démolir pour reconstruire doit prendre en compte l'énergie grise dans le calcul coût – bénéfice. Aujourd'hui, on observe la construction de milliers de m² de nouvelles surfaces de stationnement pour les voitures ou d'espaces de bureaux, alors qu'il y a pléthore de surfaces inutilisées.

Actions et mesures

On doit ainsi viser à :

- Développer une politique d'intensification des espaces et des usages, avant la construction de nouvelles surfaces.
- Augmenter le "réemploi" de matériaux et éléments existants lors de transformation ou démolition de bâtiments existants.
- Réduire le plus possible la construction d'infrastructures de stationnement en sous-sol afin de limiter drastiquement les excavations et réserver de la pleine terre permettant de mettre en œuvre les stratégies arborées.
- Minimiser l'empreinte carbone lors de la construction de bâtiments ou d'infrastructures pour tendre à la neutralité carbone (définition de seuils de « budget carbone », inscription d'exigences dans les PLQ et autorisations).
- Promouvoir l'utilisation de matériaux de construction issus de la biomasse (ex. bois, liège, chanvre, cellulose, etc.) qui permettent de stocker du carbone dans les constructions.
- Recourir aux matériaux recyclés selon l'état de la technique (construction en béton, infrastructures routières, revêtements d'espaces publics, remblais, etc.).

Référence :

Projet du GT Logement, « Occuper l'inoccupé », 2021 : <https://verts-ge.ch/occuper-linoccupe-des-bureaux-vides-pour-les-sans-abris/>

Engager une planification climatique, spatiale, sociale et durable à l'échelle du Grand Genève

Conséquence de la signature du « Protocole de Kyoto » (2008), la Confédération a invité les grandes régions à initier un projet territorial visant à réduire notre empreinte carbone sur la biosphère⁸. Autour d'une vision de « métropole compacte, multipolaire et verte », le projet régional franco-valdo-genevois s'est déployé sur plusieurs générations depuis 2007. Sa spécificité réside dans un emboîtement (superposition) des domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage et de l'environnement. Il fallait réagir entre le laisser faire (la ville en tache d'huile) ou la maîtrise d'une conurbation sur le territoire régional (l'autre Genève...) produite notamment par la séparation des fonctions habitat, travail, loisir, en particulier la responsabilité pour Genève de cesser d'exporter son besoin de logement sur les régions voisines.

Le bassin de vie du Grand Genève représente une superficie de 2000 km² et une augmentation estimée d'environ 350'000 habitants et plus de 200'000 emplois, à l'horizon 2035-2040. Mais il y a encore d'importantes zones d'ombre, notamment au niveau d'un rééquilibrage des emplois et de l'implantation d'entreprises en France voisine, comme une opportunité de mettre en place une stratégie d'excellence dans l'économie verte. Cette région, qui s'étend de l'Espace Mont-Blanc au Bassin lémanique jusqu'aux plis du Jura, est marquée par d'importantes inégalités sociales et spatiales et une mobilité à « flux tendu », malgré ses efforts de planification depuis 2007. L'un des critères, demandé par la Confédération, c'est la « fusion » entre les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement. Les Vert.e.s sont de longue date engagés dans le projet d'agglomération. Des efforts énormes ont été faits pour dépasser les frontières – cantonale ou nationale – et poser les bases d'une communauté de destin. Cela est particulièrement vrai pour le réseau des transports publics, dont la dimension transfrontalière ne cesse de se développer.

Mais encore, le Grand Genève doit saisir la nécessité de « dessiner la transition » écologique à travers sa planification et sa gestion des ressources (terre, air et eau), en prévention du réchauffement climatique. Caractérisée par une richesse topographique reconnue, le « Plan paysage » du Grand Genève postule d'une restitution des relations entre ville et campagne, et travaille sur les imbrications, les continuités, les transitions entre les sites naturels, les surfaces agricoles et les franges urbaines⁹. Ce principe de « maillage territorial » vise à développer des relations (porosités et connectivités), pour offrir aux quartiers urbanisés une proximité d'espaces publics ouverts sur les paysages de la campagne. Ce principe de maillage vert, appliqué dans l'aménagement de nouveaux quartiers (Communaux d'Ambilly, Cherpines par exemple), structure l'urbanisation avec des aires renaturées, des parcs et réseaux de voiries arborisées (urbanisme végétal). Ce regain d'intérêt sur la question du paysage constitue un espoir de modification dans la

⁸ A l'échelle suisse, 30 projets régionaux ont été sollicités et se sont portés candidats pour obtenir des cofinancements. En effet, la Confédération s'est dotée de ressources financières conséquentes pour aider les régions à réaliser des mesures d'aménagements sur les infrastructures, les espaces publics et une valorisation des paysages, ceci par le biais de cofinancement à hauteur de 40% pour les mesures acceptées par la Confédération.

⁹ Voir : *Projet de paysage 2*, cahier 13-8, (2012), volet du projet d'agglomération du Grand Genève, www.grand-geneve.org

manière de revisiter et revoir nos plans directeurs ou les projets qui nous sont proposés¹⁰. L'idée du plan paysage deviendrait alors la matrice ou le socle territorial sur lequel se négocierait la croissance des villes.

Actions et mesures

- Soutenir et concrétiser la mise en œuvre des mesures d'aménagement cofinancée par la Confédération à hauteur 300 millions CHF des trois premières générations du projet d'agglomération.
- Contribuer au rééquilibrage du ratio logements / emplois dans la région.
- Etablir un Plan climat territorial du Grand Genève comme première étape de la transition écologique régionale, en organisant des « États généraux climatiques du Grand Genève ».
- Soutenir les études territoriales en cours et visant la construction de la transition écologique.
- Développer une gouvernance économique pour un rééquilibrage fiscal à l'intérieur du Grand Genève.
- Développer une stratégie et des accords transfrontaliers en matière d'économie verte et d'un rééquilibrage sur une juste répartition transfrontalière des emplois.
- Préserver nos biens communs naturels, paysagers et patrimoniaux à l'échelle de l'agglomération.
- Mettre fin définitivement à la création de nouveaux centres commerciaux extérieurs qui engendrent trafic motorisé et surconsommation.

¹⁰ *La pensée-paysage* (2011) par Michel Collot éditions Actes Sud/ENSP. Le paysage manifeste le besoin de renouer avec l'environnement et l'expérience sensible. Il donne à penser autrement, telle l'invention d'une nouvelle rationalité, l'idée d'une « inversion » où le paysage vient avant, comme une matrice qui détermine l'urbanisme, et non l'inverse.

Réduire très significativement les besoins en énergie et augmenter la production locale d'énergie renouvelable

En matière d'énergie, l'objectif est l'adéquation entre la consommation énergétique (thermique et électrique) et le potentiel maximal d'approvisionnement en énergie renouvelable du canton. La meilleure énergie étant celle que l'on ne consomme pas, la priorité doit être mise sur la diminution des besoins en énergie, en intégrant le facteur « énergie grise ».

Actions et mesures

- Mettre en place des programmes de formation pour accroître les compétences des professionnels de l'énergie, du bâtiment, propriétaires et régies.
- Abaisser le seuil de l'IDC (*indice de déperdition de chaleur*) pour parvenir à un taux de rénovation du parc immobilier de 80% (en 2050 +), augmenter substantiellement le fonds de soutien à disposition (subventions et prêts à taux 0).
- Brider la puissance électrique installée dans les logements afin de maîtriser l'explosion d'appareils à forte consommation d'électricité.
- Interdire les chaudières à mazout ainsi que les chauffages et cuisinières au gaz naturel fossile dans les nouvelles constructions et lors du changement d'installations.
- Augmenter les connaissances de la population par des programmes spécifiques (Eco21, Robin des Watts, ...).
- Favoriser le développement des énergies renouvelables, réaliser un inventaire complet des potentiels maximum de production d'énergie et le valorise.
- Quantifier et établir un plan d'action contre les ~~aux~~ énergies grises partout où c'est possible.
- Réduire les besoins en énergie (isolation des enveloppes thermiques des bâtiments).
- Encourager la sobriété énergétique et les économies d'énergie.
- Favoriser les circuits-courts tout en travaillant sur l'aspect logistique.
- Chasser le gaspillage, notamment alimentaire.
- Recycler la ville.

Réduire très significativement la part d'énergie grise dans la construction, promouvoir l'écoconstruction et la mise en œuvre de matériaux sains et durables

La construction est un des gros émetteurs de GES, dont un pourcentage significatif relève de l'énergie grise. Il est donc important de maîtriser la part d'énergie grise émise lors du cycle de vie d'une construction, à travers le développement de modes de construction durables et la mise en œuvre de matériaux à faible charge environnementale. Aujourd'hui, les professionnels de la construction ne sont pas encore assez nombreux à maîtriser les techniques nécessaires. On se heurte aussi au reproche que les écologistes connaissent bien, celui des surcoûts.

Actions et mesures

- Mettre en avant les exemples pionniers d'écoconstruction et promouvoir la construction durable.
- Favoriser la réalisation de bilans carbone des matériaux de construction / imposer un bilan carbone des constructions, avec des niveaux d'exigence de plus en plus élevés.
- Informer les professionnels sur les techniques de construction moins carbonées / développer l'information et la formation sur les matériaux durables et les nouvelles techniques de construction.
- Soutenir par des subventions l'usage de matériaux à faible empreinte carbone et l'utilisation de matériaux recyclés.
- Mise en place de normes sur l'économie circulaire dans la construction (% de béton recyclé dans les nouvelles constructions, utilisation de bois issu de filières durables, etc.).
- Soutenir des projets pilotes de construction « neutres en carbone ».
- Relancer et dynamiser les filières locales d'éco-matériaux (bois, briques de terre crue et cuite, béton recyclé...).
- Mise en place d'une stratégie de matériaux de construction basée sur le recyclage et le réemploi et l'emploi de matériaux écologiques et sains.

Promouvoir l'exemplarité de l'État et des communes

L'État et les communes s'appliquent les changements demandés à la population, sur les bâtiments, la mobilité, les biens de consommation, l'alimentation, les finances, en adéquation avec le Plan climat. Cette démarche d'exemplarité, accompagnée de mesures incitatives, est essentielle pour permettre à la population de s'approprier l'objectif de « neutralité carbone ». Elle s'accompagne du récit d'une société sobre, résiliente et harmonieuse.

Actions et mesures

- Engager la rénovation énergétique de tous les bâtiments propriété des collectivités publiques en commençant par les bâtiments datant d'avant 1980.
- Développer les concepts énergétiques territoriaux afin d'identifier et valoriser le potentiel de production d'énergies renouvelables.
- Favoriser et valoriser des projets pilotes au sein des administrations publiques, de la population et des entreprises.
- Adhérer aux réseaux de chauffage à distance ou participer à leur création.
- Créer et/ou soutenir les recycleries où les objets encombrants récupérés par les levées communales sont réutilisés.
- Promouvoir la levée des déchets encombrants à cheval 😊
- Promotion et utiliser les monnaies locales favorisant les circuits courts.
- Adhérer au catalogue de mesures Cité de l'énergie, se faire labelliser et le faire connaître à la population.
- Indiquer sur les bâtiments publics l'IDC, etc. et informer sur le plan d'action d'assainissement énergétique prévu.
- Faire des plans lumière : réduire la puissance et la quantité de luminaires.
- Rembourser seulement les déplacements professionnels effectués en train.
- Limiter les places de stationnement réservés aux voitures des collaboratrices et collaborateurs.
- Former les administrations à moins de papier ET moins de mails (pollution numérique).
- Augmenter la durée de vie du matériel informatique en optimisant son entretien.
- Utiliser de la vaisselle réutilisable dans l'administration et les manifestations communales.
- Promouvoir des actions telles que « Bike to work », « Onex rEnove » ou « Lancy Renove ».
- ...

SOCIETE ET TERRITOIRE

Réduire l'inégalité territoriale, qui est une inégalité sociale

L'héritage de l'histoire a provoqué une « spécialisation » de certaines parties du territoire cantonal. C'est ainsi que la rive droite a accueilli presque toutes les infrastructures – ferroviaires, routières, aéroportuaires, citernes à mazout, industries odorantes, stations d'épuration, centre de recyclage, transports dangereux, ... – avec toutes les nuisances qui leur sont associées. On y trouve aussi la proportion la plus importante de logements sociaux. Seules 17 communes sur 45 (et 91 sous-secteurs statistiques sur 475) comprennent des logements HBM ; elles concentrent aussi les populations les plus précaires, avec Vernier à la première place pour tous les critères de précarité.

Si beaucoup de communes concernées font des efforts pour aménager leurs quartiers populaires, ils n'en restent pas moins fortement marqués par les nuisances. Avec des revenus médians 2,5 fois plus élevés à Vandœuvres qu'à Vernier, par exemple, l'inégalité financière s'ajoute à l'inégalité territoriale, avec une incidence directe sur la capacité des communes à offrir des solutions pour améliorer l'aménagement et le sort de leurs habitants.e.s.

Actions et mesures

- Promouvoir la mixité dans chaque secteur.
- Elargir le nombre de communes qui accueillent du logement social.
- Refaire des logements sociaux dans le tissu urbain existant, pour éviter la stigmatisation à l'adresse et neutraliser les logements sociaux.
- Ne pas autoriser de nuisances supplémentaires dans les quartiers déjà touchés, le supportable étant déjà dépassé (pas d'élargissement de routes, etc.).
- Viser une diminution des nuisances et y mettre les moyens.
- Réduire les transports dangereux et valoriser ces bandes non affectées, ou les aménager.
- Créer des lieux sûrs, des cheminements confortables où l'on peut s'asseoir et se reposer : l'extérieur ne doit plus être un environnement hostile qui oblige au confinement, fenêtre fermée.
- Créer des espaces naturels et plaisants, des parcs et des promenades en dehors des grands axes.
- Améliorer la péréquation financière intercommunale.
- Délocaliser des équipements cantonaux ou de l'administration dans les lieux précarisés, pour en faire des lieux connus où on vient pour une activité ou une démarche administrative.

Élargir la participation citoyenne et impliquer la population dans la démarche de « neutralité carbone », de mixité et de vivre-ensemble

De quoi le territoire de la transition écologique et sociale est-il fait ? De proximité ! Les individus ne doivent pas juste "loger" dans un quartier, ils doivent l'habiter et se l'approprier. Connaître, comprendre son quartier, l'environnement qui l'entoure, les dynamiques qui s'y passent et insister sur la notion de "communs" plutôt que de "propriété privée" permet aux individus d'habiter les lieux et de s'y investir. Ainsi, la participation devient active sur *son* territoire, car on protège mieux ce que l'on connaît.

Actions et mesures

- Impliquer la population dans les démarches citoyennes : *pour* les gens et *avec* les gens
- Anticiper, développer et faciliter une réelle participation de la population, avec des tables rondes avec les différents acteurs du territoire, des débats, des consultations etc.
- Mettre à contribution l'intelligence collective et organiser des actions de sensibilisation.
- Faire se confronter les groupes d'intérêt.
- Favoriser la mixité d'activités dans le cadre d'une stratégie d'écologie industrielle, en gardant un équilibre entre surfaces d'activités et logements et en affectant les activités de manière compatible avec les exigences climatiques.

ENVIRONNEMENT

Garantir l'intégrité de la zone agricole et soutenir la production agricole locale

Ces dernières décennies, la production agricole locale a su se diversifier et acquérir une place de choix dans l'alimentation des Genevois.e.s. Ce rôle doit être conforté et renforcé, à l'échelle de l'agglomération, dans une perspective de souveraineté alimentaire, avec une extension dans l'espace urbain et un circuit de distribution efficace et léger. Ces objectifs vont de pair avec la promotion d'une alimentation peu carbonée et la réduction du gaspillage alimentaire.

Actions et mesures

- Garantir la préservation des surfaces d'assolement (SDA).
- Protéger la zone agricole en évitant tout déclassement supplémentaire.
- Soutenir l'agriculture locale, notamment bio, et sa transition écologique.
- Stimuler l'agriculture en milieu urbain (fermes urbaines, toitures agricoles, vergers, jardins communautaires, poulaillers, utilisation de caves et parkings, ...) notamment dans les nouveaux quartiers.
- Valoriser les produits locaux, bio et de saison.
- Favoriser les circuits-courts avec des épiceries participatives et l'accès de la population à des produits de proximité de qualité.
- Mettre en place des projets de captation du CO2 dans la zone agricole.
- Éviter le gaspillage alimentaire à tous les niveaux de la chaîne de production par la mise en place d'une stratégie cantonale.
- Stimuler un report sur les produits alimentaires moins carbonés (information, sensibilisation, formation).
- Élaborer un cadre de référence contraignant dans la restauration collective des collectivités publiques, des écoles et institutions rattachées.

Préserver les espaces naturels et booster la biodiversité

Le canton dispose de très bonnes connaissances des valeurs naturelles et peut s'appuyer sur de nombreuses organisations actives pour la préservation des espaces naturels (Pro Natura, WWF, GOBG, ...) qui jouissent d'un fort engagement citoyen. Il a adopté une stratégie biodiversité avec un plan d'action dédié, qui manque toutefois de moyens et n'est pas vraiment intégré dans l'ensemble des politiques publiques.

Aujourd'hui, la pression urbaine sur les milieux naturels se fait de plus en plus forte et exige des mesures concrètes.

Actions et mesures

- Améliorer les liaisons entre les espaces naturels (corridors biologiques) à l'échelle du Grand Genève.
- Porter une grande attention aux cours d'eau (rivières, nants) et à leurs rives.
- Poursuivre et renforcer le travail d'information et de sensibilisation de la population aux valeurs naturelles.
- Mettre en œuvre une stratégie d'accès aux milieux protégés (ouverture partielle pour information, canalisation des accès et fermeture de parties sensibles) et la contrôler (plus de gardes environnement).
- Améliorer la collaboration avec les milieux agricoles.
- Renforcer les surfaces de promotion de la biodiversité attenantes aux espaces naturels protégés pour une transition plus douce entre zones de production et zones protégées (dans ce cadre réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires) et développer un réseau de haies vives entre les parcelles.
- Faire le lien à travers les corridors biologiques avec la Nature en ville (+ de nature en ville = répartition de la pression du public sur les espaces naturels protégés) pour que les espaces d'habitats deviennent aussi des réservoirs de biodiversité.
- Inclure les mesures biodiversité de manière plus contraignantes dans les projets et les politiques publiques.
- Renforcer le rôle de la Commission consultative de la biodiversité (CCDB) et la consulter en amont du processus de projet.
- Planifier de grands espaces de délasserment dans les nouveaux quartiers.
- Interdire l'utilisation de produits phytosanitaires pour enrayer le déclin de la biodiversité des insectes, amphibiens, mammifères et autres petits animaux.
- Rendre à la nature des espaces urbains bétonnés et reconstituer des surfaces de sol profond et perméable.
- Mettre en place une réglementation drastique contre la pollution lumineuse afin d'améliorer la trame noire du canton.
- Revoir entièrement le système de compensation des arbres, avec un diagnostic qualitatif afin d'évaluer les pertes en termes de biodiversité et de climat urbain.
- Nommer des relais/sentinelles « nature » dans chaque quartier ou zone afin de promouvoir la protection de la biodiversité et l'éducation du grand public.

Redonner sa place à la nature en ville

Le changement climatique est une forte menace pour les villes. Il s'agit d'adapter les constructions et l'environnement urbain aux changements climatiques. Pour devenir plus résilientes, pour prévenir et résorber les îlots de chaleur, pour le bénéfice des humains, les villes doivent redonner une place importante à la nature et permettre à leurs habitant.e.s de s'y reconnecter. La présence généreuse de la nature en ville constitue un socle pour la biodiversité. Elle implique une nouvelle approche du cycle de l'eau et pleine terre et biodiversité dans la ville.

Actions et mesures

- Préserver et augmenter le patrimoine arboré dans le centre urbain, avec un objectif canopée de 30% (arbres matures et non arbres en pot).
- Prendre en compte la valeur écosystémique des arbres en ville et prévoir le renouvellement des générations.
- Préserver et reconstituer des sols profonds et perméables (pleine terre) et prendre les précautions nécessaires lors de constructions.
- Recréer des sols naturels pour le stockage du carbone.
- Végétaliser toitures (et façades), en appliquant le principe suivant : chaque nouvelle toiture doit remplir au moins une des trois 3 Fonctions suivantes: végétation, usage social, installation solaire.
- Mener un travail de fond sur la biodiversité en zone villa.
- Evaluer et contrôler le respect par les régies immobilières des lois concernant l'avifaune.
- Privilégier les espèces végétales produites localement, si possible indigènes (sans dogmatisme en tenant compte des changements climatiques).
- Lutter contre la pollution lumineuse.
- Garantir un contact entre habitat et nature (voir des arbres depuis son logement, pouvoir entendre le chant des oiseaux; dans le cas contraire, la ville des courtes distances ne sera viable qu'avec un besoin accru d'évasion lointaine au détriment de l'environnement).
- Promouvoir l'installation de nichoirs (notamment martinets et hirondelles) en ville.
- Réduire les risques liés à la fragmentation des habitats (passages à faune ; grillages avec espaces adaptés ; suppression des clôtures/murs inutiles, etc.).
- Prendre en compte les périodes sensibles et de reproduction des espèces animales lors des chantiers.
- Mettre en œuvre une politique ambitieuse pour l'Eau en ville: perméabilité des sols, rétention d'eau à la parcelle, utilisation de l'eau de pluie, recyclage de l'eau, consommation économe dans les bâtiments.
- Repenser et végétaliser les cours et les espaces urbains minéraux.

MOBILITE

Réduire très significativement les déplacements carbonés

Avec l'énergie liée aux bâtiments, la mobilité est un secteur où les émissions de GES sont les plus significatives et où des mesures importantes ont été prises pour les réduire : plan d'action mobilité douce, promotion de l'électromobilité, développement exceptionnel du réseau des transports publics. Pour les Vert.e.s, il est important de ne pas tomber dans le piège de l'électrification du parc automobile, qui soulève d'autres problèmes (origine de l'électricité, énergie grise, fabrication et élimination des batteries entre autres) sans résoudre celui de la place occupée par les véhicules motorisés privés, en déplacement ou à l'arrêt.

Actions et mesures

- Réduire l'accessibilité des voitures dans les agglomérations.
- Développer une politique de stationnement décroissante, tant en surface qu'en sous-sol, sur le domaine public et privé : récupérer ces surfaces pour les sites propres transports publics et pour les modes doux.
- Améliorer les accès aux parking à vélos et adapter les espaces aux vélos cargos ou autres modèles spéciaux.
- Restreindre l'accès aux parkings de voitures uniquement aux véhicules communautaires *Mobility* (ou autres modèles communautaires).
- Mettre en place un système de voitures partagées dans les immeubles ou les coopératives.
- Augmenter l'attractivité des transports publics, notamment à l'échelle de l'agglomération (valoriser les énormes investissements).
- Développer des sites propres pour l'ensemble des transports publics en milieu urbain et leur donner la priorité.
- Développer une stratégie pour le fret urbain (derniers kilomètres de livraison en MD) / limiter et optimiser le fret.
- Limiter les déplacements en valorisant le télétravail, à domicile ou dans son quartier ; mettre à disposition des logements de fonction (évolution du travail).
- Favoriser la mutualisation de véhicules et développer des alternatives (trains de nuit).
- Favoriser les loisirs et le tourisme de proximité.
- Exiger la réduction des nuisances sonores.

Redimensionner l'aéroport de Genève

En vingt ans, entre 2000 et 2019, le nombre de passagers de l'aéroport de Genève est passé de 8 à 18 millions par an. Les nuisances ont explosé pour les riverains et la qualité de l'air s'est dégradée. En parallèle, les émissions de CO2 des avions ont plus que doublé, réduisant à néant les efforts entrepris collectivement dans tous les autres domaines.

En 2020, la crise sanitaire a profondément bouleversé le trafic aérien. A Genève, le nombre de passagers de 2020 a reculé de 70% par rapport à 2019. Comme pour de nombreuses plateformes, la situation financière de l'aéroport se trouve aujourd'hui très dégradée. La réduction de ses recettes intervient alors que l'aéroport s'est fortement endetté avant la crise sanitaire pour financer des travaux et se préparer à accueillir 25 millions de passagers en 2030 comme le demande le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) adopté par le Conseil fédéral.

En acceptant à plus de 56% l'initiative « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève » en novembre 2019, les Genevois.es ont montré leur refus de soutenir le développement expansionniste de l'aéroport tel qu'il était planifié avant la crise COVID. Parallèlement, le canton de Genève a récemment déclaré l'urgence climatique : il s'est engagé à réduire de 60% ses émissions de CO2 d'ici 2030 par rapport à 1990.

Actions et mesures

- Assurer à Genève un aéroport à taille humaine qui serve Genève et ses habitant.es et refuser le projet d'aéroport à 25 millions de passager.ères annuel.le.s.
- Assurer une mise en œuvre de l'initiative « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève » qui réponde fidèlement au mandat exprimé dans les urnes.
- Supprimer les vols intérieurs et limiter les vols de courte et moyenne distance, en fonction des compétences de l'État face à la Confédération.
- Favoriser la mise en place des trains de nuits.
- Instaurer un couvre-feu des vols entre 22h et 6h (sans dérogation possible).
- Créer un fonds pour la reconversion du personnel de l'aéroport.
- S'assurer que chaque entreprise mandataire de l'aéroport soit couverte par une convention collective de travail.
- Exiger la réduction des nuisances sonores.

Référence :

Rapport Noé 21, 2021, *Aéroport de Genève post-Covid : quel trafic pour préserver le climat ?*

TRANSITION ECONOMIQUE

S'orienter vers une économie de la transition écologique et sociale

Notre projet d'aménagement du territoire se dessine et va devoir se réaliser dans un contexte de crise économique et sociale post-Covid-19. Notre plus grand défi aujourd'hui et dans les années qui viennent sera de défendre l'urgence climatique mais aussi de faire accepter socialement les changements structurels que la transition écologique implique. Pour cela, il est essentiel d'investir dans des projets visant une transition écologique qui soit aussi sociale et solidaire d'une part, et d'autre part, de miser sur des solutions de financement novatrices et innovantes qui ne font pas augmenter le poids des dettes publiques et privées.

Actions et mesures

Investir dans le durable : dans des structures et des projets respectueux de l'environnement, porteurs des valeurs de la collaboration, du partage et de la solidarité, et créatrice de sens pour les habitant.e.s¹¹.

- Considérer les communes et les quartiers comme unités de vie et de base pour la transition. Le rôle des communes et en particulier des quartiers comme lieux de rencontre des services et marchés de proximité est fondamental pour la transition vers une société durable et solidaire. Transformer les quartiers en écoquartiers à énergie positive dans lesquels, autour de projets concrets, les habitant.e.s s'engagent pour la transition.
- Investir dans un modèle basé sur l'économie circulaire comme celui de l'économie sociale et solidaire. C'est un modèle basé sur la coopération, la solidarité, l'ancrage territorial mais aussi sur l'intérêt collectif, dans lequel il est possible de concilier environnement, utilité sociale et activité économique. En effet, les structures de l'économie sociale et solidaire possèdent des atouts pour œuvrer vers un monde plus respectueux de l'environnement en créant par exemple des ressourceries, des associations de sensibilisation à l'environnement, des projets citoyens, etc.
- Il est enfin essentiel de mobiliser dans les quartiers autour des valeurs de la transition notamment par la participation citoyenne. La citoyenneté est un outil principal pour la mise en place de la transition puisque « le processus de transition des quartiers doit se faire par les habitant.e.s pour les habitant.e.s. La mobilisation pouvant utiliser les moyens de la démocratie directe (rassemblements, pétitions, initiatives, etc.) et aller jusqu'à la transition politique en proposant une politique de la participation dans les quartiers en Ville de Genève et une assemblée démocratique du Grand Genève. »¹².

¹¹ Sources : Manifeste d'après, pp. 4-5 ; Etude exploratoire « Neutralité carbone » à Genève en 2050 : proposition de 4 scénarios

¹² <https://quartiers-collaboratifs.ch/etre-sujet-de-la-transitionpersonnellement-et-collectivement/>

Comment financer la transition? Plusieurs sources de financement sont envisageables¹³ :

- Les aides publiques liées à la crise peuvent constituer des leviers importants: des aides financières de l'État subordonnées à des engagements pour la transition sociale et environnementale.
- Création d'un fonds pour la transition alimenté par les collectivités publiques genevoises et les acteurs économiques désireux.euses d'y contribuer. Celui-ci aurait pour l'objectif de financer l'innovation et le développement des projets privés et publics qui contribuent à la transition écologique et sociale. Les projets prioritaires permettront de diminuer les émissions de CO2 et de créer de l'emploi pérenne et non-délocalisable, par exemple en soutenant l'isolation des bâtiments, la production décentralisée d'énergie douce, le développement de la production maraîchère, le recyclage des ressources naturelles, la réparation et la réutilisation des objets, la mobilité douce, etc.
- Introduction d'une taxe sur les transactions financières dont les recettes pourront financer les réformes structurelles qui permettront la transformation de l'économie actuelle en économie à bas carbone (rénover massivement les bâtiments, investir dans des énergies renouvelables, etc.).

¹³ Sources : Manifeste d'Après, pp. 6-7, Etude exploratoire « Neutralité carbone » à Genève en 2050 : proposition de 4 scénarios

Questionner le besoin de consommer et offrir des alternatives

Pour entrer dans l'ère décarbonée, la société doit s'éloigner du consumérisme et mettre en valeur d'autres sources d'épanouissement et d'autres modes de « consommation ». Il s'agit de développer une économie de la fonction et du partage des biens et services. Les nombreuses initiatives à l'œuvre aujourd'hui montrent que c'est faisable, économiquement sensé et aisément reproductible. Les projets d'aménagement doivent proposer le cadre nécessaire à l'épanouissement de telles initiatives¹⁴.

Actions et mesures

- Encourager la mutualisation des biens et services.
- Proposer des surfaces d'activités à des loyers accessibles.
- Le développement du crowdfunding pour le soutien aux micro-projets innovants
- Stimuler et appuyer des structures mutualisées: coopératives de production, d'habitat, de consommation, d'assurances mutuelles, etc.
- Passer d'une économie fondée sur la propriété des objets à une économie de la fonctionnalité. Dans les quartiers, encourager les « communs » pour couvrir les besoins essentiels des habitant.e.s. Il peut s'agir de « communs » dans le domaine de la santé (des associations de patient.e.s pour défendre leur participation aux décisions concernant la santé ; des systèmes d'entraide lorsqu'une franchise trop élevée et rend l'accès aux soins difficile ; mettre en commun des soins à des proches dépendants, etc.¹⁵) ; dans le domaine de la mobilité (voiture, vélo, trottinettes partagés) ; dans le domaine informatique (des logiciels libres, plateformes de publication en libre accès) ; place de marché cogérée par les producteur.rice.s, des « bibliothèques d'outils », etc.
- Généraliser la monnaie locale, avec un système de crédit mutualisé qui agit en renforçant les circuits courts, dépensée dans l'économie réelle locale et qui, en cas de manque de liquidités, offre des lignes de crédit à 0% et sans limite temporelle.

¹⁴ Sources : Manifeste d'Après, pp. 6-7, et : rapport *Neutralité carbone à Genève en 2050. Synthèse des scénarios exploratoires*, du Centre interdisciplinaire de durabilité CID de l'UNIL, 2020.

¹⁵ <https://www.revmed.ch/RMS/2019/RMS-N-655/Dans-la-sante-ou-sont-les-communs>